

Législature 2017-2021**N° 77****Message du Conseil communal au Conseil général
du 27 mai 2019****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 60'500.00 TTC pour la création de deux passages pour piétons au Chemin des Autrichiens et à la Route de la Chapelle**

1. Introduction

Afin d'améliorer la sécurité à des endroits fréquentés par un large public, le Conseil communal a décidé d'y aménager des passages pour piétons. Consulté préalablement sur l'admissibilité de cette décision, le Service des ponts et chaussées a émis un préavis de principe favorable. Une demande d'autorisation formelle sera déposée auprès de celui-ci, pour autant que le Conseil général fasse droit à la présente demande d'octroi d'un crédit d'investissement.

Le premier projet concerne la Route de la Chapelle, à la hauteur de la Banque Raiffeisen. Les deux passages pour piétons existants aujourd'hui sur ce tronçon de route sont distants de 200 m ; ils sont situés devant le parking de la Chaussée et à proximité du giratoire du magasin Migros (voir le plan annexé).

Le second projet concerne le Chemin des Autrichiens, à la hauteur de la sortie du chemin d'accès au Cycle d'orientation (CO). Là aussi le passage pour piétons le plus proche se situe à 100 m à l'Est et n'est de ce fait que très peu emprunté par les élèves se rendant au CO (voir le plan annexé).

2. Description des travaux

Outre l'inscription du marquage de bandes jaunes, la création de ces passages pour piétons nécessite d'entreprendre des travaux de génie civil et d'électricité, afin d'abaisser les bordures de trottoirs et de les éclairer selon les normes en vigueur.

Route de la Chapelle :

- Abaissement de la bordure du trottoir, du côté du parking de la Chaussée.
- Pose d'un nouveau potelet en inox, du côté de la Banque Raiffeisen, afin de sécuriser la zone d'attente des piétons.
- Pose d'un nouveau mât d'éclairage public d'une hauteur de 8 m du côté de la Raiffeisen, impliquant la création d'un socle et la réalisation d'une traversée de route pour alimenter ce nouveau candélabre en électricité.
- Pose de deux panneaux de signalisation « passage pour piétons ».
- Marquage du passage pour piétons de 4 m de largeur.

Chemin des Autrichiens

- Abaissement de la bordure du trottoir, du côté de la Prillaz.
- Pose d'un nouveau mât d'éclairage public d'une hauteur de 8 m du côté du CO, impliquant la création d'un socle et la réalisation d'une traversée de route pour alimenter ce nouveau candélabre en électricité.
- Déplacement du candélabre existant du côté de la salle de la Prillaz de 4 m en direction du lac, afin d'assurer un éclairage du passage pour piétons selon la norme.
- Pose de deux panneaux de signalisation « passage pour piétons ».
- Marquage du passage pour piétons de 4 m de largeur.

3. Coût des travaux

Le devis estimatif de ces travaux se présente comme suit :

Route de la Chapelle

Génie civil	CHF	16'940.00
Electricité	CHF	3'300.00
Marquages	CHF	2'420.00
Divers et imprévus (env. 10 %)	CHF	2'300.00
Total	CHF	24'960.00
TVA 7.7 % arrondie	CHF	2'000.00
TOTAL TTC	CHF	26'960.00

Chemin des Autrichiens

Génie civil	CHF	22'000.00
Electricité	CHF	3'960.00
Marquages	CHF	2'310.00
Divers et imprévus (env. 10 %)	CHF	2'800.00
Total	CHF	31'070.00
TVA 7.7 % arrondie	CHF	2'500.00
TOTAL TTC	CHF	33'570.00

Récapitulation:

Route de la Chapelle	CHF	26'960.00
Chemin des Autrichiens	CHF	33'570.00
Total demande de crédit TTC arrondi	CHF	60'500.00

4. Financement

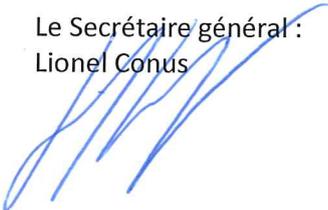
En dérogation aux dispositions de l'article 53 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, compte tenu de la mixité des travaux de génie civil et d'électricité, le taux d'amortissement a été fixé à 10%. En prenant en compte un taux d'intérêts raisonnable de 2%, le coût annuel à la charge du chapitre des routes (620) s'élèvera à CHF 7'260.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 60'500.00 TTC en vue de la création de deux passages pour piétons au Chemin des Autrichiens et à la Route de la Chapelle et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 29 avril 2019.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey



Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

Annexes :
Plan de situation du passage pour piétons de la Route de la Chapelle
Plan de situation du passage pour piétons du Chemin des Autrichiens
Plan de situation générale

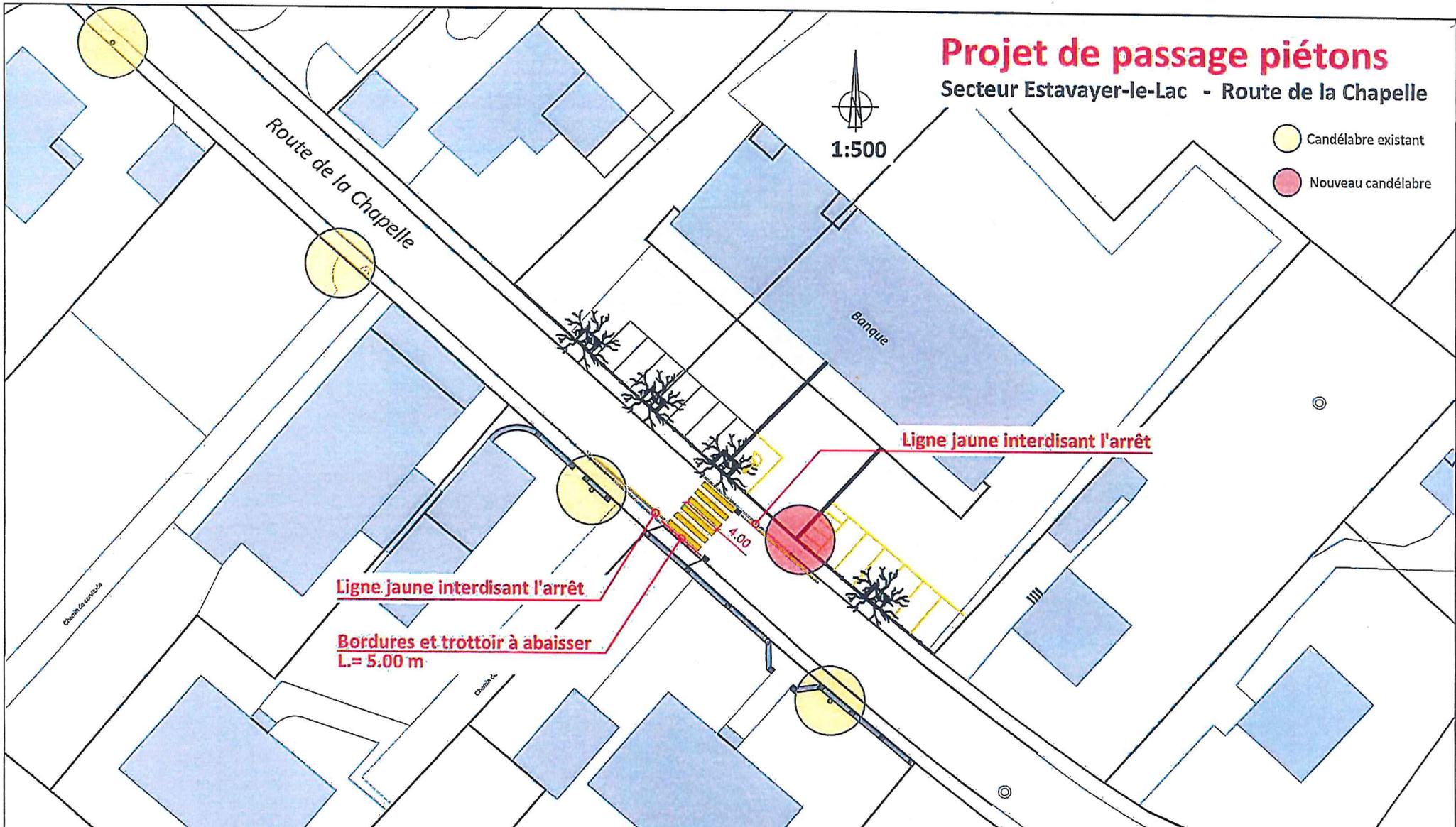
Projet de passage piétons

Secteur Estavayer-le-Lac - Route de la Chapelle



1:500

-  Candélabre existant
-  Nouveau candélabre



Service de l'Environnement de la Commune

Rue de l'Hôtel de Ville 11
1470 Estavayer-le-Lac

Création : 15.04.2019

Edition : 15.04.2019

Tél: 026 664 80 00

Plan No. : 001

Dess: Goblo

Fax: 026 664 80 39

commune@estavayer.ch

Dossier:

Echelle 1:500

Projet de passage piétons

Secteur Estavayer-le-Lac - Chemin des Autrichiens

Théâtre de la Prillaz



1:500

-  Candélabre existant
-  Nouveau candélabre

Bordures et trottoir à abaisser
L. = 5.00 m

Ligne jaune interdisant l'arrêt

4.00

Ligne jaune interdisant l'arrêt

Chemin des Autrichiens

Cycle d'Orientation

29a



Service de l'Environnement de la Commune

Rue de l'Hôtel de Ville 11
1470 Estavayer-le-Lac

Dossier:

Création : 15.04.2019

Edition : 15.04.2019

Plan No. : 001

Dess: Goblo

Echelle 1:500

Tél. 026 664 80 00
Fax. 026 664 80 39
commune@estavayer.ch

Emplacement des deux nouveaux passages piétons
(cercles rouges)

Imprimé le 17.04.2019

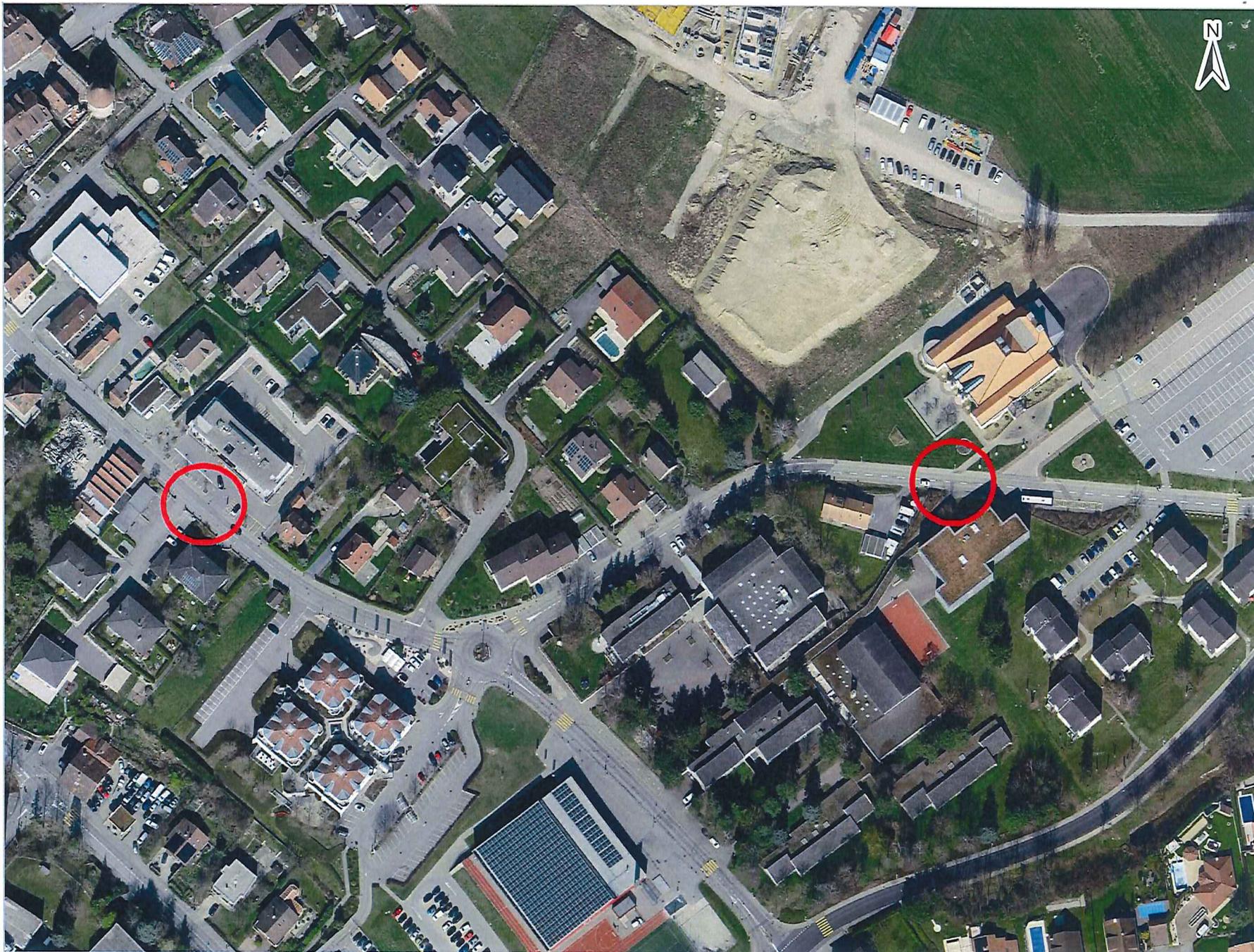


ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Portail cartographique
du canton de Fribourg

Légende

Limite cantonale



Informations dépourvues de foi publique

0 0.05 0.1 km

© Office fédéral de topographie, Etat de Fribourg